

Tribune parue dans Libération le 12 mars 2018

L'inefficace répression contre les drogues et la prostitution

Par [Lilian Mathieu](#), Sociologue, directeur de recherche au CNRS

Lilian Mathieu est sociologue, directeur de recherche au CNRS (Centre Max-Weber, ENS de Lyon). Il a publié de nombreux ouvrages sur la prostitution, dont il est l'un des principaux spécialistes français, parmi lesquels *Prostitution et sida* (L'Harmattan, 2000), *Mobilisations de prostituées* (Belin, 2001), *La Condition prostituée* (Textuel, 2007) et *La Fin du tapin. Sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution* (François Bourin, 2014).

La France a choisi de pénaliser les usagers de drogues, les prostituées et leurs clients. Le bilan de cette approche répressive, menée depuis plus de quarante ans, est désolant. Prévenir et accompagner sont les seuls moyens de lutter contre les risques.

- L'inefficace répression contre les drogues et la prostitution

La Catastrophe invisible (1) n'est pas qu'une sociologie de l'héroïne. Elle présente aussi un dossier à charge contre l'imbécillité meurtrière de la politique française en matière de drogues. Avec 40 000 décès entre 1970 et 2005, le réquisitoire est accablant contre la loi du 31 décembre 1970. Adoptée après 1968 par une droite revancharde et renforcée dans les années 1980 par une gauche démagogue, elle a condamné la toxicomanie à la clandestinité, et favorisé les dérives délinquantes, les empoisonnements aux produits frelatés et des milliers de contaminations par le sida et les hépatites. Combien de pertes humaines a-t-il fallu subir avant que soient adoptées la vente libre des seringues, la réduction des risques, la substitution et les salles de shoot ?

Ce bilan désolant devrait mettre en garde devant toute tentation de répondre aux problèmes sociaux par l'intransigeance. Adoptée, elle aussi, avec des froncements de sourcils et des roulements d'épaule, la loi d'avril 2016 «renforçant la lutte contre le système prostitutionnel» pourrait faire concurrence à celle de 1970 en termes de bêtise satisfaite. La lutte contre la drogue s'appuyait sur un double volet pénal (la prison) et médical (l'injonction de soin) pour contraindre à l'abstinence. La politique en matière de prostitution entend viser son abolition, via un double volet pénal (la pénalisation des clients) et social (les «parcours de sortie de la prostitution»).

Deux ans après son entrée en vigueur, c'est, plus que sa nocivité, la vacuité de cette politique qui saute aux yeux. La prohibition de l'achat de services sexuels fait sur le territoire l'objet d'une application différenciée, surtout dépendante des sensibilités locales à la visibilité des prostituées, et la police se défend de son indolence répressive en arguant avec bon sens qu'elle a d'autres priorités que verbaliser le queutard à la sortie des camionnettes. L'abrogation du délit de racolage n'a pas suscité le retour des prostituées dans les centres-villes, d'où elles avaient été chassées après son rétablissement en 2003. Qu'elle en frappe l'offre ou la demande, la sanction des transactions sexuelles a toujours le même effet : leur déplacement dans des zones discrètes. Maintenus en périphérie urbaine et en bordure de route, les prostituées peuvent bien hurler en cas d'agression, l'important reste qu'elles n'importunent pas les riverains.

Le bilan du volet social de la loi est plus dérisoire encore puisqu'il s'élevait fin 2017 à une trentaine de «parcours de sortie». Sachant que les promoteurs de la loi évaluent les effectifs prostitués à 40 000 personnes, on se dit que l'abolition va prendre un certain temps...

Appréciant la réelle «motivation» des personnes à cesser leur activité, le dispositif a tout d'un effet d'aubaine, qui facilite la sortie de celles qui avaient de toute façon décidé de se réinsérer, mais évince les plus fragiles, celles qui ont le plus besoin d'aide mais sont incapables de se projeter dans un avenir à moyen terme. Quant aux titres de séjour promis aux étrangères qui renonceraient à leur activité, ils ont tout l'air d'une sinistre blague quand on sait la réticence des préfetures à les délivrer. Le retour au pays reste le seul horizon prévu, et l'ambition d'abolition de la prostitution dissimule mal une chasse aux migrantes indésirables.

Vacuité plus que nocivité ? Voire. Certes, en France, la prostitution n'a pas été autant touchée par le sida que dans d'autres pays. C'est en large partie grâce à l'action de santé communautaire menée par des associations dont l'Etat s'acharne aujourd'hui à réduire les moyens. Peu visibles, les conséquences sanitaires de la précarité dans laquelle sont maintenues les prostituées n'en sont pas moins réelles. Réelle aussi, leur exposition aux agressions, dont la fréquence s'accroît à mesure de leur stigmatisation. Alors qu'on célèbre 120 Battements par minute, il faut rappeler qu'Act Up a toujours fait preuve de pragmatisme lucide dans son refus prohibitionniste, en matière de drogue comme de prostitution.

Consommation de stupéfiants et vente de prestations sexuelles ont en commun d'être des conduites régies par la contrainte : celle de l'addiction ou de la détresse économique. Les combattre en les entravant ne conduit pas à leur disparition mais à leur maintien sous des formes plus clandestines et plus dégradées.

Qu'elle soit démagogique ou de bonne foi, l'intransigeance coercitive est incapable de comprendre ce paradoxe pourtant fécond : c'est en facilitant les conduites imposées par la nécessité qu'on peut espérer desserrer l'étau de la contrainte et permettre à celles et ceux qui s'y adonnent d'envisager de les réduire, voire de les abandonner. Les féministes favorables à l'adoption de la loi «contre le système prostitutionnel» devraient méditer les leçons historiques d'une autre conduite régie par la nécessité. S'il fallait légaliser l'avortement, ce n'est pas parce que son interdiction empêchait d'y avoir recours. Il était possible, mais dans une clandestinité et une insalubrité qui mettaient en danger la santé, quand ce n'est pas la vie, des femmes qui n'avaient d'autre choix que d'y recourir. La légalisation n'a pas provoqué une explosion du nombre des IVG mais une chute des septicémies et des hémorragies.

Aussi contradictoire que cela puisse paraître, donner des seringues aux héroïnomanes et des préservatifs aux prostituées, améliorer leurs conditions de vie sans exiger qu'ils ou elles renoncent immédiatement à leur conduite, reconnaître leur autonomie sans prétendre exercer de tutelle sur leur existence... sont les meilleurs moyens de leur laisser entrevoir la possibilité d'un avenir autre, éventuellement sans drogue ou loin des trottoirs.

(1) Michel Kokoreff, Anne Coppel, Michel Peraldi, la Catastrophe invisible, Histoire sociale de l'héroïne, éditions d'Amsterdam, 656 pp., 24 €.